Circulaires du Wali de Bank AI-Maghrib relatives au Financement Collaboratif

- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°3/W/2022 fixant la liste des documents et informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément de la société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;

- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°4/W/2022 relative au contrôle interne de la société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;

- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°5/W/2022 relative à la forme et au contenu du rapport annuel établi par les sociétés de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;

- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°6/W/2022 relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, après la clôture de l'opération de financement de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;

- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°7/W/2022 relative aux documents et renseignements devant être transmis par les sociétés de financement collaboratif à Bank AI-Maghrib ;

- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°8/W/2022 relative aux conditions et modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt » ;

- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°9/W/2022 relative aux modalités de communication par les sociétés de financement collaboratif aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de l'opération de financement du projet et des contributions collectées au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;

- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°10/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de prestation de services conclu entre la société de financement collaboratif et l'établissement de crédit teneur de comptes ;

- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°11/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou de catégorie « don ».

Les circulaires du Wali de Bank Al-Maghrib relatives au financement collaboratif de catégorie « prêt » et de catégorie « don » peuvent être consultées sur le site web de Bank Al Maghrib et au Bulletin officiel.